



Montreuil, le 11 octobre 2017

M. Gérald DARMANIN  
Ministre de l'Action et des Comptes publics  
139, rue de Bercy  
TELEDOC 146  
75012 PARIS

N/Réf : BT/VO  
N°221-20170914

**Objet : Préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale pour le 19 octobre 2017**

Monsieur le Ministre,

Après les journées de mobilisation des 12, 21, 28 septembre et 10 octobre, la CGT a décidé de poursuivre la bataille contre les projets d'ordonnances portant sur le Code du Travail. La CGT poursuit le combat pour un Code du Travail renforcé, de nouveaux droits d'expression des salariés et d'intervention de leurs représentants, l'amnistie pour les militants syndicaux et le respect des libertés syndicales, le renforcement des conventions collectives et le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

Vous ne vous êtes toujours pas saisi à ce jour des périodes des préavis de grèves déposés pour ouvrir des négociations sur nos revendications.

Outre les revendications portant sur le Code du Travail, dont le devenir aura nécessairement un impact sur la Fonction publique et son cadre national de garanties statutaires, le 19 octobre sera l'occasion pour les personnels de la Fonction publique de porter leurs exigences sur l'augmentation des salaires, le développement de l'emploi, l'amélioration des conditions de travail, le renforcement de la protection sociale et des droits à la retraite.

Dans le champ de la Fonction publique territoriale, notre organisation porte également l'exigence de :

- L'arrêt du processus de réforme territoriale ;
- L'arrêt des suppressions de postes ;
- La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des missions publiques des collectivités territoriales dans l'intérêt des usagers ;

- L'instauration des 32 heures pour réduire le chômage et garantir des conditions de travail respectueuses des agents ;
- Le rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT ;
- Le respect des principes statutaires en matière de formation et de pénibilité, à l'inverse de la logique portée par la transposition du CPF et du CPA ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (CT et CHSCT) ;
- La pérennité de l'emploi pour les personnels impactés par le nouveau décret portant sur les rythmes scolaires ;
- L'aboutissement rapide du chantier engagé ces derniers mois pour la revalorisation des carrières des ATSEM.

Dans ce cadre, la Fédération CGT des Services publics dépose donc un préavis de grève de 0 à 24 heures pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale concernant la journée du 19 octobre 2017.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,  
Baptiste TALBOT,  
Secrétaire général